

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
12 août 2013

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 12 août 2013 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
12 août 2013

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 12 août 2013

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Congrès de la FQM
 - 6.3 Modification du calendrier des séances
 - 6.4 Colloque de zone ADMQ
 - 6.5 Dépôt des indicateurs de gestion
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Octroi du contrat pour l'asphaltage du rang 8 est
 - 7.2 Avis de motion pour un règlement décrétant l'ouverture d'une rue
 - 7.3 Traverses de motoneiges pour le Club les neiges Lystania
 - 7.4 Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 8.1 Achat d'un terrain pour la station de pompage no 1
 - 8.2 Réfection des toitures des cabanes aux puits d'eau potable
- 9 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 9.1 Approbation budget révisé 2013 de l'OMH
 - 9.2 Réfection du stationnement de l'Édifice St-Louis
- 10 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*
 - 10.1 Demande de la CDEL pour une subvention domiciliaire
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 11.1 Congrès Tendances 2013
- 12 *CORRESPONDANCE*
 - 12.1 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Érable
 - 12.2 Communiqué sur la hausse des taxes scolaires
 - 12.3 Bilan d'activités 2012-2013 de la SQ Mauricie et du Centre-du-Québec
 - 12.4 Rapport annuel d'activités 2012-2013 de la SQ MRC de l'Érable
 - 12.5 Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier local
 - 12.6 Cahier spécial Terre de chez nous – Claude Joyal inc.
 - 12.7 Rapport annuel 2012-2013 - Maison des familles de l'Érable
 - 12.8 Formation Web de la FQM
 - 12.9 Remerciement Maison Marie-Pagé
- 13 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 14 *VARIA*
 - 14.1 Tournoi de golf de la Sûreté du Québec
 - 14.2 Souper bénéfique de la Fondation du CLSC-CHSLD

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 14.3 Demande de commandite pour un spectacle
- 14.4 Aide à Lac-Mégantic
- 14.5 Colloque Fondation Rues principales
- 14.6 Demande de la Corporation des aînés
- 15 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE**
- 16 **LEVÉE DE LA SEANCE**

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

194-08-2013
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

195-08-2013
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

196-08-2013
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11269 à 11324	102 118.94 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	44 095.30 \$
Grand total des paiements	146 214.24 \$

ADOPTÉE

197-08-2013
Congrès de la FQM

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la participation de Christian Marcoux et Lise Bouchard-Lambert au Congrès 2013 de la FQM qui se tiendra les 27, 28 et 29 septembre. Le coût de l'inscription au montant de 620\$ plus taxes par personne sera puisé au poste Cotisation, congrès – Élus (02 11000 494), les frais de repas et d'hébergement au poste Relations extérieurs élus (02 11000 493), et les frais de déplacement au poste (02 11000 310).

ADOPTÉE

198-08-2013
Modification dans le calendrier des séances

ATTENDU que le conseil municipal avait adopté avec la résolution 251-11-2012 un calendrier des séances ordinaires pour l'année 2013 ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier celui-ci quant à la séance du mois d'octobre à cause des élections municipales du 3 novembre 2013 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la séance prévue le 7 octobre ait lieu le 1^{er} octobre 2013 à 20h.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

199-08-2013
Colloque de zone
ADMQ

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au Colloque de zone de l'ADMQ le 12 septembre prochain. Les frais d'inscription de 270.00\$ plus taxes seront puisés au poste Formation – Adm. (02 13000 454) et le kilométrage au poste Frais de déplacement - Adm (02 13000 310).

ADOPTÉE

Dépôt des
indicateurs de
gestion

Conformément à l'article 17.6.1 de la Loi du Ministère des Affaires Municipales et des Régions, le rapport sur les indicateurs de gestion de l'administration municipale pour l'année 2012 est déposé et disponible pour consultation.

200-08-2013
Octroi du contrat
pour l'asphaltage
du rang 8 est

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour des travaux d'asphaltage dans le rang 8 est pour un total de 2 300 mètres ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 8 août 2013 à 11h ;

Soumissionnaires	Montant total de la soumission incluant les taxes
Pavage Veilleux (1990) inc.	362 143.66\$
Construction & Pavage Portneuf inc.	271 842.29\$
Maskimo Construction inc.	296 952.26\$
Entreprises Lévisiennes inc.	257 400.00\$
Ray-Car Division de Sintra inc.	251 958.74\$

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le contrat soit accordé à Ray-Car Division de Sintra inc. pour un montant de 251 958.74\$.

QUE les dépenses prévues seront acquittées de la façon suivante : 48 982\$ à même la réserve carrière-sablière, 11 000\$ d'une subvention à recevoir pour l'amélioration du réseau routier local et le solde sera puisé à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

Avis de motion
pour un
règlement
décrétant
l'ouverture d'une
rue

La conseillère Lise Bouchard-Lambert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'ouverture de la rue Marois, située entre le 1860 et le 2010 rue Bécancour.

201-08-2013
Club les neiges
Lystania :
traverses de
motoneige

ATTENDU la demande présentée par le Club les neiges Lystania relativement aux traverses de motoneiges pour la saison hivernale 2013-2014 ;

ATTENDU que la présente demande est conforme à la réglementation municipale ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal approuve le plan présenté par le Club les neiges Lystania et demande à ses responsables de maintenir une signalisation adéquate aux endroits qui y sont désignés.

ADOPTÉE

202-08-2013

Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2012, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil de la municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 49 784.83\$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable ;

QUE la municipalité de Lyster entend réaliser les travaux suivants : Asphaltage du rang 8 est ;

QUE la municipalité de Lyster s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

203-08-2013

Achat d'un terrain pour la station de pompage no 1

ATTENDU que la municipalité doit remplacer la station de pompage no 1 qui est situé sous la rue Bécancour et désire profiter de l'occasion pour la relocaliser à l'extérieur de la rue ;

ATTENDU que la municipalité doit se porter acquéreur du terrain ciblé pour la relocalisation, soit une partie du lot 17-9, appartenant à Mme Thérèse Marois ;

ATTENDU que la superficie du terrain est de 23 529.06 pi² et que le prix d'achat qui a été convenu est de 10 000\$ pour la totalité de la superficie ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une partie du lot 17-9 appartenant à Mme Thérèse Marois au coût de 10 000\$.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal s'engage à verbaliser une portion du terrain acheté pour une future rue qui sera nommée Rue Marois, dans les 60 jours de la date de signature du contrat et de procéder à l'affichage du nom de la rue dans le même délai, sinon la portion du terrain pour la future rue devra être rétrocéder au vendeur aux frais de la municipalité sans compensation financière.

QUE le conseil municipal accorde un droit de passage au vendeur sur la portion de terrain de la future rue Marois, jusqu'à ce que cette rue soit officiellement verbalisée.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain acheté.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la réfection des toitures des cabanes aux puits d'eau potable pour la somme d'environ 1200\$ à 1500\$. La sommes sera puisée au poste Entretien et réparation infrastructures – réseau distribution eau potable (02 41300 521).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve le budget révisé 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster et indiquant un déficit à répartir de 26 557\$.

ADOPTÉE

ATTENDU que le stationnement arrière de l'Édifce St-Louis est en mauvais état et que l'eau s'écoule moins bien et s'accumule près de l'entrée du CPE ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la réfection du stationnement et que la directrice générale envoie un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la

204-08-2013
Réfection des
toitures des
cabanes aux
puits d'eau
potable

205-08-2013
Budget révisé
2013 de l'OMH

206-08-2013
Réfection du
stationnement de
l'Édifce St-Louis

207-08-2013
Demande de la
CDEL pour une
subvention
domiciliaire

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approuve, à même son fonds général, une somme de 3 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

208-08-2013
Congrès
Tendance 2013

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise Nathalie Martel à participer au Congrès Tendance 2013 qui se tiendra les 5 et 6 octobre à Laval. La somme requise de 279.74\$ taxes incluses Formation – Gymlyst (02 70195 454)

ADOPTÉE

209-08-2013
Formation Web
de la FQM

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la participation de la municipalité à la conférence Web «Votre municipalité est-elle prête à faire face à une crise médiatique» qui aura lieu le 12 septembre de 10h30 à 12h. La somme de 85\$ plus taxes sera puisée au poste Formation élus (02 11000 454).

ADOPTÉE

Période de
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

210-08-2013
Tournoi de golf
de la Sûreté du
Québec

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer au tournoi de golf de la Sûreté du Québec au profit d'organismes oeuvrant dans la région et qui se tiendra le 6 septembre 2013. La somme de 340\$ pour le quatuor sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

211-08-2013
Souper bénéfice
de la Fondation
du CLSC-CHSLD

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'achat d'un billet au total de 100\$ pour le souper bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD. La somme de sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



212-08-2013

Demande de commandite pour un spectacle

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise une commandite de 200\$ pour le spectacle «Sur les traces des filles du Roy» au profit de la Fabrique Ste-Anastasia. La somme de sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

Aide à Lac-Mégantic

Reporté à la séance de septembre

Colloque Fondation Rues principales

Reporté à la séance de septembre

213-08-2013

Demande de la Corporation des aînés

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 300\$ à la Corporation des aînés pour l'achat de 4 épinettes pour l'aménagement du terrain appartenant à la municipalité et qui est situé à proximité de la résidence.

ADOPTÉE

214-08-2013

Adoption du procès verbal séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

215-08-2013

Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



dépenses dans la présente séance.

Donné ce 12^e jour d'août 2013.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière